

CONTRAT 984
N/REF : 4/08/2024 0H09 C:003690 I:06612
V/REF : Contrat N°000984 du 21/01/2022

LYCEE SAINT MARTIN

**31 RUE D'ANTRAIN
35000 RENNES**

IMMEUBLE : LYCEE ST MARTIN
14D RUE GINGUENE
35000 RENNES

Rennes, le

03 Septembre 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : LYCEE ST MARTIN - MR PEDRON 06 66 48 29 42
MOTIF : REDEVANCE DU 2EME SEMESTRE
Donneur d'ordre : M. PEDRON

ENTRETIEN DU 19/08/2024 :
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
POMPAGE NETTOYAGE DU BAC A GRAISSE = 2 FOIS PAR AN (DECEMBRE ET JUILLET)
EVACUATION DES DECHETS EN CENTRE AGREE

CURAGE DES RESEAUX EU ET EP DU SITE = 1 FOIS PAR AN (JUILLET)
NETTOYAGE CHANTIER

OBSERVATION :
LES DECHETS POMPE DURANT L'INTERVENTION SERONT EVACUES EN CENTRE DE
TRAITEMENT AGREE ET FACTURES EN SUS DE L'INTERVENTION AU PRIX DE :
- LES DECHETS GRAISSEUX : 55,00 EUROS HT / T(S) EN 2022

OBSERVATIONS :
FACTURATION : la redevance sera facturée en deux fois, les 1er Février
et 1er Aout de chaque année et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P_0 (0,15 + 0,85 \frac{ICHTrev-TS1'}{ICHTrev-TS1})$$

P' Prix révisé H.T.

P₀ Prix contractuel H.T.

ICHTrev-TS1 est l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE
connu a la date d'effet du Contrat

ICHTrev-TS1' est le dernier indice connu a la date de révision

Date de dernière révision des prix : 1/02/2024

Prix de base du contrat : 656,36

Indice ICHTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 10/2021 Valeur : 128,8
Mois de l'indice de révision : 01/2024 Valeur : 138,1

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
0,50	Entretien du bac a graisse	2/AN	273,37	136,68
0,50	Curage des réseaux EU et EP	1/AN	423,28	211,64

Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
3,00	M3 de déchets		61,56	184,68

TOTAL H.T. 533,00

T.V.A. a 20,00% 106,60

TOTAL T.T.C.En EURO 639,60

Valeur en votre règlement au 31 Octobre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.